

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	69 (2011)
Heft:	2: Economie de l'urgence et immédiateté
 Artikel:	L'inspection en sécurité au travail et les interventions d'urgence dans le bâtiment
Autor:	Moraes Pires, Mariângela de / Durand, Marc
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-283612

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INSPECTION EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET LES INTERVENTIONS D'URGENCE DANS LE BÂTIMENT

MARIÂNGELA DE MORAES PIRES

FPSE, Université de Genève

mariangela.moraesp@hotmail.com

MARC DURAND

FPSE, Université de Genève

> Les inspecteurs en sécurité du travail dans le secteur du bâtiment ont à analyser les conditions de travail sur des chantiers en évolution permanente, ce qui rend difficile le repérage des risques et le contrôle des mesures préventives. Leurs interventions d'urgence ont la finalité essentielle d'éviter l'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs. Ils doivent d'un côté faire respecter des règles établies, et de l'autre développer et maintenir un niveau de relation avec ces interlocuteurs, tout en étant confrontés à la réticence de leurs interlocuteurs de terrain. Les observations que nous avons réalisées nous ont incités à nous interroger sur les relations entre l'activité de l'inspecteur en sécurité et santé et celle de leurs interlocuteurs pendant des interventions. Cette recherche vise à mieux connaître l'activité en situation des inspecteurs en sécurité du travail dans le secteur du bâtiment en Suisse Romande et à contribuer à la conception de nouveaux dispositifs de formation de ces inspecteurs, tout en s'interrogeant sur l'articulation locale des actions de chaque inspecteur et de celles de ses interlocuteurs (des employeurs, des chefs du chantier, des ouvriers).

Mots clés: inspecteurs en sécurité du travail, interventions d'urgence, analyse de l'activité réel, cours d'action, formation.

L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT
Les recherches sur l'inspectorat du travail (Parage, 2001; Tiano, 2003) et de la sécurité sociale (Cottura et Dessors, 1998) montrent que ces agents remplissent une triple fonction de surveillance, de conseil et de contrôle. Le but de leur action est, avant tout, la régularisation d'une situation problématique (Nagels et Rea, 2010) et non la punition du responsable de cette situation. D'ailleurs, à la différence des audits, l'inspection n'est pas basée uniquement sur la vérification de la conformité au référentiel, mais sur le dialogue entre contrôleurs et contrôlés dans la perspective d'un engagement vers le respect réglementaire (Bonnaud, 2010). C'est ce que Parage (2001) identifie, dans son étude sur l'activité des contrôleurs du travail, comme une «double organisation de l'action»: d'un côté faire respecter une règle,

et de l'autre développer et maintenir un niveau de relation avec son interlocuteur dans la perspective de l'acceptation prochaine de cette règle.

Les inspecteurs en santé et sécurité du travail dans le secteur du bâtiment ont à analyser les conditions de travail sur des chantiers en évolution permanente, ce qui rend difficile le repérage des risques et le contrôle des mesures préventives. Confrontés à une certaine résistance de leurs interlocuteurs qui considèrent souvent que le coût des mesures préventives est disproportionné par rapport au caractère éphémère des risques (Dodier, 1986), ils doivent fréquemment mettre en place une stratégie d'accommodation de la règle (Tiano, 2003) qui passe par la hiérarchisation des risques détectés. Les textes des réglementations fonctionnent ainsi comme des outils de lecture et d'aide à la traduction des «scènes de travail» en listes de situations de non conformité (Dodier, 1986, p.65). Le résultat de cette traduction donne de la matière à la rédaction des rapports aussi bien qu'à l'argumentation sur le bien-fondé de leurs exigences. Cette stratégie s'appuie aussi sur la mémoire des inspecteurs des interventions passées et sur des indices plus «flous» tels que «l'ambiance» du chantier et leur ressenti sur les interlocuteurs (Cru, 1995; Parage, 2001).

Dans leur effort de persuasion des interlocuteurs l'argumentation est parfois insuffisante, et les inspecteurs imposent sans convaincre, soit par la menace soit par la sanction.

Au cours de courtes visites, face à une organisation du travail qui priorise le rapport coût-délais-qualité et qui s'appuie sur une prescription «floue» des procédures et moyens pour la réalisation de la tâche (Duboscq, 2009), l'inspecteur en santé et sécurité du travail dans le bâtiment doit défendre la prescription en sécurité au travail. Devant l'instabilité des chantiers et la conséquente nécessité d'adaptation des mesures préventives, il doit imposer la mise en place de dispositifs préventifs (Dodier, 1986). Au sein du chantier, où les évidences d'une «idéologie défensive de métier» sont toujours là, dans l'exaltation du courage et de la virilité en permanence comme dans l'interdiction de la peur ou de sa démonstration (Cru, 1995; Dejours, 2000), il doit faire prendre conscience du danger.

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Depuis longtemps, la construction est parmi les secteurs d'activité les plus risqués avec un nombre très élevé d'accidents et de maladies d'origine professionnelle. Selon l'OIT (2005), environ 60 000 accidents du travail mortels par année dans le monde se produisent dans le secteur du bâtiment. D'après l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, les chutes constituent un problème majeur. Par ailleurs, les travailleurs courent un risque accru de troubles musculo-squelettiques et de maladies liés à l'exposition à l'amiante, à la poussière de bois, à des matériaux à base de silice, au contact avec le ciment ainsi que à l'exposition à des niveaux élevés de bruit.

En Suisse, sont registrés 18 accidents mortels par année dans la branche du bâtiment, ce qui correspond à environ 25 % des décès dus à des accidents professionnels (Sources: Suva, SECO). Le processus de production dans l'industrie de la construction se caractérise par un cycle de production découpé en étapes qui correspondent à des logiques distinctes (Six, 2004). L'étape en amont comprend la conception relative au produit (l'ouvrage) et au chantier, comprenant également la négociation du produit. L'étape de construction de l'ouvrage se caractérise par la tentative permanente d'optimiser le «rapport coût-délais-qualité» (p.635). La structure professionnelle est caractérisée par la diversité des métiers et des entreprises:

celles qui réalisent l'exécution des fondations et gros oeuvre et celles qui «équipent le bâtiment» (second oeuvre) (p.634). Dans le chantier, différentes équipes se succèdent sur une même portion, ce qui engendre une relation d'interdépendance entre elles. Au sein de cette structure caractérisée aussi par la co-activité d'équipes consacrées à des tâches distinctes, la planification des travaux doit être souple et la coordination des travaux doit s'adapter au fur et à mesure de l'avancement du chantier à des imprévus de toutes sortes (Duboscq, 2009).

L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ EN SUISSE

En Suisse, le cadre juridique pour la protection de la santé et la sécurité au travail est basé sur deux lois principales: la loi du travail (LTR) et la Loi sur l'assurance-accidents (LAA). La LTR traite des questions générales de santé et sécurité au travail et son application est contrôlée par les inspections cantonales du travail et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). La LAA traite de la compensation et la prévention des accidents et maladies professionnelles et son application est contrôlée par la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents (CNA ou Suva), les inspections cantonales du travail et le SECO. En tant qu'organe d'exécution de la sécurité au travail, la Suva surveille l'application des prescriptions sur la prévention des accidents professionnels dans les secteurs d'activité présentant un risque élevé d'accident, telles que la construction. Ce travail est exécuté par une équipe d'ingénieurs et de techniciens, qui réalisent les inspections des chantiers et entreprises. Leur pratique d'intervention, de type technique normatif et fondée sur une logique d'incitation bonus-malus (Sotty, 2005), peut se traduire par des sanctions telles qu'une hausse de cotisation des entreprises.

L'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET LES INTERVENTIONS D'URGENCE

Les interventions d'urgence de ces inspecteurs ont une finalité essentiellement préventive, celle d'éviter l'atteinte à santé et à la sécurité des travailleurs. Dans ce cadre, motivée par la constatation d'une situation de travail impliquant un danger grave et imminent, une intervention d'urgence implique soit la soustraction du travailleur de cette situation, notamment en arrêtant les travaux, soit la neutralisation de la source de danger (l'équipement, la machine, l'activité). Parfois, ces interventions sont motivées par des incidents ou sont successives à des accidents du travail. Leur intention sera, donc, d'éviter des atteintes à l'intégrité d'autres travailleurs ou de réduire le nombre de blessés.

Même si les situations d'urgence sont par définition des événements inattendus, l'approche adoptée par l'inspecteurat en santé et sécurité du travail lors des interventions d'urgence est, en général, prescriptive et basée sur une appréciation probabiliste du risque et sur les indices les plus visibles sur le terrain (Tiano, 2003). Au sein de cette approche les accidents issus des activités de travail résultent soit des écarts à la règle et d'erreurs, soit des dysfonctionnements de l'activité et de l'organisation (Duboscq, 2009).

PROBLÉMATIQUE ET QUESTIONS DE RECHERCHE

L'objet de notre recherche est double:

- > mieux connaître l'activité en situation des inspecteurs en sécurité du travail dans le secteur du bâtiment en Suisse Romande
- > contribuer à la formation de ces inspecteurs.

En dépit de son enjeu social important, l'activité des préveneurs institutionnels (inspecteurs du travail, de la sécurité sociale, des organismes professionnels et agences pour l'amélioration des conditions de travail) est encore très peu étudiée. Des études démontrent que l'activité des préveneurs en général est assez mal connue et sa complexité sous-estimée (Garrigou & Peissel, 2001). En même temps, plusieurs auteurs (Cru, 1995; Frontini, 2001; Teiger, 2002) critiquent le modèle d'intervention basé sur des mesures technico-réglementaires et l'approche prescriptive adoptée par des préveneurs institutionnels. Ces critiques sont fondées sur une conception de la prévention des risques centrée sur la compréhension et l'identification des multiples composantes de l'activité réelle de travail qui, toutefois, ne serait pas privilégiée au sein de ces institutions. Ces constats indiquent également des lacunes en ce qui concerne la formation professionnelle de ces acteurs dont les programmes et outils sont conçus à partir de critères techniques et juridico-réglementaires.

Les premières observations qui nous avons réalisées, ainsi que notre expérience en tant que professionnelle de la prévention institutionnelle, nous ont incitée à nous interroger sur les relations entre l'activité de l'inspecteur en sécurité et santé et celle de leurs interlocuteurs pendant des interventions. Nous considérons que les résultats des interventions sur des chantiers sont déterminés par l'articulation locale des actions de chaque inspecteur et de celles de ses interlocuteurs (des employeurs, des chefs du chantier, des ouvriers) et nous nous proposons d'étudier les configurations d'activité collective qui émergent de l'articulation dynamique et auto-organisée de l'activité de l'inspecteur et de ces autres acteurs. Nous faisons l'hypothèse que, malgré la singularité de chaque intervention d'inspecteurs, notre analyse permettra la caractérisation d'expériences avec une valeur prototypique et, donc, correspondantes à des dimensions plus génériques et critiques de leur activité professionnelle, rendant possible la proposition d'un plan de formation d'autres inspecteurs.

CADRE THÉORIQUE

Cette recherche est conduite dans le cadre théorique du cours d'action. L'objet théorique «cours d'action» est défini comme l'activité d'un acteur dans un état déterminé, engagé activement dans un environnement physique et social déterminé et appartenant à une culture déterminée, activité qui est significative pour ce dernier, c'est-à-dire montrable, mimable, racontable et commentable par lui à tout instant de son déroulement à un observateur-interlocuteur dans des conditions favorables (Theureau, 2006 p 46). Le cours d'action d'un acteur inclut son cours d'expérience, ce qui correspond à la part de son activité qui est significative pour lui et, donc à la construction de signification de son activité. Ainsi cette recherche repose sur le présupposé que l'activité individuelle est toujours couplée à une situation et que l'activité humaine est accompagnée chez l'acteur d'une conscience pré-réflexive qui inclut en elle ce qu'on entend usuellement par compréhension «de soi-même en train d'agir, exprimable par l'acteur dans certaines conditions favorables. Cette dimension pré-reflexive est à la fois un objet d'analyse (la recherche rend partiellement compte de l'expérience de l'acteur associée à l'accomplissement de son travail), et un moyen (partiel et complété par des observations *in situ*) d'accéder à son activité.

Ce cadre théorique repose également sur l'idée qu'au sein d'un collectif, le couplage acteur-situation s'instaure au double niveau individuel et collectif. Chaque acteur en fonction de son histoire personnelle, de sa culture et de la situation, interagit avec les éléments qui

sont pertinents et significatifs pour lui. Ce couplage est donc aussi l'expression d'une ou de culture(s) plus ou moins partagée(s) entre les acteurs. Dans cette approche, l'activité collective est envisagée sans présupposer un même monde objectif et totalement partagé pour tous les acteurs engagés dans la situation. L'analyse de l'activité de ces acteurs en interaction implique la reconnaissance d'une codétermination (Theureau, 2002) entre l'activité de chacun et son environnement, lequel est constitué en partie par l'activité des autres acteurs (Veyrunes, 2004). L'activité collective est donc opérationnellement définie comme émergeant de l'articulation des couplages des acteurs dans la situation.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU DISPOSITIF DE RECHERCHE

Un contrat de collaboration a été signé avec la Suva et 13 inspecteurs volontaires pour participer à cette étude, dont quatre sont des débutants. Les conditions éthiques et déontologiques de la réalisation de la recherche ont été précisées et présentées aux participants dès le départ. Elles comprennent les garanties de confidentialité et d'anonymat, le respect du droit à l'image et de retrait des participants. La validité des données recueillies dans ce cadre de recherche presuppose la mise en œuvre de conditions éthiques et d'engagement spécifiques (Durand, Saury, Veyrunes, 2005). La recherche a débuté par une étape de familiarisation progressive entre la chercheuse et les inspecteurs.

Les interlocuteurs des inspecteurs impliqués dans les observations et les entretiens seront sollicités ponctuellement en fonction des événements des chantiers et des nécessités de la recherche. A chaque occurrence, leur adhésion volontaire au processus de recherche devra être obtenue au risque d'un blocage du recueil des données. Les mêmes conditions de collaboration qu'avec les inspecteurs seront respectées avec ces professionnels.

RECUEIL DE DONNÉES

La recherche comprend le recueil de trois types de données: des notes d'observation, des données d'enregistrement vidéo au cours de l'activité des inspecteurs, et des données de verbalisation lors d'entretiens d'auto-confrontation a posteriori.

Les données d'observation comprennent la notation des éléments pouvant influencer l'action des inspecteurs et de leurs interlocuteurs, surtout ceux qui ne sont pas saisis par l'enregistrement. L'enregistrement des interventions de chaque inspecteur advient sur la base du consentement de la part de ses interlocuteurs qui sont informés des buts de la recherche par la chercheuse et par l'inspecteur, avec le support d'une feuille explicative. Il est réalisé à l'aide d'une caméra portable (caméra sur casque) et d'un enregistreur audio portable porté par l'inspecteur. Afin de minimiser l'impact de l'enregistrement et de sa présence, la chercheuse reste le plus discrète possible. Ensuite, une réduction de l'enregistrement de base de l'intervention est effectué afin d'écartier les éléments redondants.

Lors de l'entretien d'autoconfrontation l'acteur est confronté aux traces de son activité et «remis en situation dynamique». Puis il est invité à montrer, mimer, décrire et commenter ce qu'il a fait, dit ou pensé ainsi que ce qu'il perçu, senti et ce qu'il a pris en compte pour agir. Les questions posées par la chercheuse portent sur la description des actions et des événements enregistrés et visent à faire apparaître les phénomènes préréflexifs de l'activité à travers l'appel à un guidage du rappel sensoriel de l'acteur. Les relances de la chercheuse évitent stratégiquement les généralités et les demandes d'interprétation (Theureau, 2004;

Veyrunes, 2004). Des entretiens seront réalisés avec tous les inspecteurs participants de la recherche et également avec leurs interlocuteurs dans les «segments» choisis préalablement, ce qui dépendra de leur consentement et disponibilité ainsi que des conditions matérielles de réalisation (temps, lieu).

TRAITEMENT DES DONNÉES

Les enregistrements des interventions et des entretiens sont transcrits dans leur intégralité. Ensuite un protocole à deux volets est constitué, composé de a) la transcription des communications enregistrés lors des interventions et b) des échanges entre la chercheuse et chaque acteur lors des autoconfrontations. A partir de l'analyse simultanée des protocoles, des enregistrements vidéo et à partir d'un questionnement relatif aux actions pratiques (Que fait-il?), aux communications (Que communique-t-il? Avec qui communique-t-il?), aux focalisations (Sur quoi se concentre-t-il?), aux interprétations (Que pense-t-il?) et aux émotions (Que ressent-il?), l'activité individuelle sera analysée comme un flux, qui consiste en un enchaînement de signes dont on peut décrire les composantes. En cohérence avec nos présupposés théoriques, le traitement et l'analyse sera conduit par la chercheuse dans un double mouvement, articulant les points de vue des inspecteurs et leurs interlocuteurs en situation, et s'en extrayant pour adopter un point de vue de l'observateur. La démarche consiste à a) «déconstruire» le flux d'activité de chaque inspecteur lors des interventions sur le terrain afin d'en identifier les composantes pour ensuite «reconstruire» l'organisation de son cours d'action, b) «déconstruire» et «reconstruire» pareillement le cours d'action de ses interlocuteurs sur le terrain. Finalement, nous étudions l'articulation des cours d'action des inspecteurs et de leurs interlocuteurs ainsi que les contraintes et effets extrinsèques de la situation, significatifs par ces acteurs. Sur la base des similitudes observées dans les différents cours d'action des inspecteurs et leurs interlocuteurs, des modélisations de l'activité sont construits (Veyrunes, 2004).

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Les interventions d'urgence sont fréquentes sur les chantiers et, particulièrement, l'intervention que nous avons nommée, en ce moment de la recherche, «arrêter les travaux sur le toit», est l'une des plus courantes. Si les résultats de trois interventions en cas de défaut de protection contre les chutes se ressemblent sur le fond, en situation l'activité des interlocuteurs délimite le champ des possibles pour l'activité des inspecteurs et vice-versa:

- > Lors d'une intervention suite à une dénonciation, la réponse hostile d'un chef de chantier, anticipant le retard dans l'exécution de l'ouvrage imposée par la mesure, amène à une épreuve de force. L'inspecteur discute sur l'arrêt de travaux présentant le texte légal au chef de chantier et affirmant que les indices de défaut de protection sont évidents.
- > Lors d'un contrôle inopiné, la réponse des ouvriers, profitant de l'occasion d'arrêt de l'activité pour demander l'avis et les conseils de ce même inspecteur sur la sécurité dans le chantier, amène à une intervention sur d'autres endroits. Aux ouvriers il montre les défauts sur le terrain et parle de mesures de protection s'appuyant sur des illustrations d'une brochure.

- > Lors d'une inspection motivée par une dénonciation, en constatant un défaut de protection contre les chutes de hauteur, un autre inspecteur demande aux deux ouvriers qui travaillent sur le toit d'une maison d'arrêter l'activité et descendre. Montrant les illustrations d'une brochure, il pose des questions sur l'ordonnance sur les travaux exécutés sur les toits. Un des ouvriers démontre connaître par cœur toute l'ordonnance. Les propriétaires de la maison (siège d'une petite entreprise de construction), connaissant aussi l'ordonnance. Par ailleurs l'un d'entre eux travaille comme formateur d'ouvriers dans une école locale. Reconnaissant l'inadéquation de son ouvrage, il se justifie attribuant les défauts aux contraintes de temps. Il explique que la décision de réaliser les travaux a été motivée par les conditions météorologiques hivernales. Sans pouvoir réaliser les travaux de ses clients, ils ont décidé de profiter du bon temps et de l'absence de neige pour effectuer quelques travaux chez eux. Il faudrait toutefois «aller vite», avant l'arrivée d'un autre épisode neigeux.

En fonction des systèmes d'interaction qui s'établissent médiatisés par plusieurs artefacts (l'ordonnance, des brochures d'information, des EPI), au sein de ces «configurations de chantier», l'activité de ces inspecteurs oscille en permanence entre contrôle et conseil.

Si l'analyse préliminaire de la deuxième situation nous amène à attribuer la prise de risque des ouvriers à une méconnaissance de dispositions réglementaires ou de leur application pratique de leur part, les problèmes de sécurité au travail et la prise de risque observés dans les deux autres situations ne peuvent pas être attribués à un manque des connaissances de la part des interlocuteurs des inspecteurs.

Nous nous interrogeons, alors, sur les facteurs qui ont conduits les acteurs des trois situations décrites à la violation des règles de sécurité au travail, tels que l'influence des multiples composants de leur activité de travail et des différentes évaluations subjectives des risques sur l'appréhension de ces règles.

Dans une logique de légitimation des prises de décision en matière de prévention des atteintes à la santé et sécurité des travailleurs, des définitions quantitatives ou probabilistes du «risque» sont adoptées par des épidémiologistes, des institutions internationales et dans le domaine des assurances. La démarche de prévention qui en découle, privilégie alors les risques officiellement reconnus et indemnisés (Vogel, 1998). Dans ce cadre, l'approche adoptée par l'inspecteur en santé et sécurité du travail lors des interventions laisse, en général, de côté l'analyse de l'activité du travail ordinaire, non accidentelle, les compromis réalisés dans l'action, les multiples composants de l'activité concrète de travail (Teiger, 2002), les stratégies, les savoir-faire individuels et collectifs, les efforts en matière de sécurité ainsi que leurs limites, et l'examen des facteurs qui conduisent à la violation des règles (Vidal Gomel, 2002). En outre, une définition probabiliste ne coïncide pas forcément avec l'évaluation subjective du risque: sujette à des biais liées à des caractéristiques du risque qui amènent les individus à percevoir comme plus risqués les événements peu fréquents, peu familiers et catastrophiques (Kouebanan, 2007).

La Convention 155 de l'OIT établit le droit du travailleur de retrait d'une situation de travail sur laquelle il pense qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Plusieurs pays ont ratifié cette convention. Par ailleurs, depuis 1989 une directive appliquée à tout travailleur de l'Union Européenne vise à garantir le droit de retrait. En même temps,

Carpentier-Roy et al. (2001) constatent chez les employeurs des petites entreprises que la précarité économique face à la concurrence et les contraintes financières remettent en cause l'application des exigences légales. Chez les travailleurs, la précarité des emplois qui en résulte accentue leur crainte de perdre leur emploi, les amenant à l'adoption de stratégies défensives (soit ils font silence sur les risques soit ils les nient).

Dans l'industrie de la construction, la sous-traitance qui a toujours été fréquente, au cours des trente dernières années, s'est étendue pour des raisons stratégiques (permettant aux grandes entreprises de se concentrer sur la gestion et la coordination) (BIT, 2001). Une grande partie des sous traitants est constitué par des PME plus assujetties à la précarité économique. D'ailleurs, chez une grande partie des PME sous-traitantes, les travailleurs ont des contrats temporaires et donc moins d'opportunité de bénéficier d'une formation. Ces pratiques pénalisent le développement de savoir-faire de prudence (Cru, 1995) transmis par la collectivité de travail et qui requiert une certaine stabilité de ce collectif et, certainement, ont des répercussions sur l'application du droit de retrait du travailleur du bâtiment.

La Suva vient de développer une campagne («Vision 250 vies») qui repose sur la diffusion d'une série de «règles vitales» élaborées pour les branches et activités à risques élevés. Elle annonce que désormais ses contrôles de postes de travail et inspections seront ciblés sur la vérification du respect scrupuleux des règles de sécurité. Sur un dépliant concernant ces huit règles vitales et destiné aux travailleurs du bâtiment, l'ouvrier est encouragé à «stopper son activité en cas de menace pour la vie et la santé» tandis que son supérieur est caractérisé comme responsable de la sécurité, étant tenu de lui indiquer les règles de sécurité. Dans ce contexte, cette recherche nous paraît, ainsi, apporter des éléments innovants en matière de conception de formation pour ces inspecteurs dans la mesure où son approche par les cours d'action individuels et leur articulation nous permettra de prendre en compte le point de vue des inspecteurs et des autres professionnels participant à la recherche, aussi bien que de décrire et analyser les contraintes, ressources et effets extrinsèques (pertinents à leurs yeux) et leur culture professionnelle (Veyrunes, 2004).

Finalement, cette recherche s'intéresse également à l'étude des interventions successives à des accidents du travail. Dans ces cas, les inspecteurs et leurs interlocuteurs sur les chantiers sont impliqués dans la gestion des situations d'urgence. Ainsi, au contraire des exemples précédents de situation d'intervention d'urgence, les situations d'incident grave ou d'accident de travail sont vécues comme des situations d'urgence par tous les acteurs au sein de ces situations. L'activité collective et l'articulation des actions des inspecteurs et leurs interlocuteurs sont, par conséquent, éprouvées par le biais de sa dimension temporelle (le temps étant une ressource très limitée dans ces situations), de son degré de complexité (lié à la multiplicité des objectifs et les conflits d'intérêt, entre autres) et de son degré d'interdépendance (lié à la multiplicité d'actions et d'acteurs) (Owen 2007).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bonnaud, L., Coppalle, J. (2010). Les inspecteurs vétérinaires face aux normes privées. *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 90 (4), 399-422.
- Brun, J. P., Loiselle, C. D. (2001). Le métier de préventionniste: contexte de travail et profils d'activités. *Relations industrielles/Industrial Relations*, 56(1), 141-164.
- Bureau International du Travail, (2001). *L'industrie de la construction au XXIe siècle: image de marque, perspectives d'emploi et qualifications professionnelles*. Rapport. Genève, Non publié.
- Bureau International du Travail, (2001). *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail*. ILO-OSH. BIT, Genève, 2001.
- Carpentier-Roy, M.C., Simard, M., Marchand, A., Ouellet, F. (2001). Pour un modèle renouvelé d'intervention en santé au travail dans les petites entreprises. *Relations Industrielles / Industrial Relations*, 56(1), 165-194.
- Clot, Y. & Faïta, D. (2000). Genres et styles en analyse du travail. Concepts et méthodes. *Travailler*, 4, 7-42.
- Cottura, R., Dessors, D. (1998). Enquête de psychodynamique du travail auprès des contrôleurs de sécurité des CRAM, menée à la demande de l'Association Nationale des Contrôleurs de Sécurité. Non publiée.
- Cru, D. (1995). *Règles de Métier, langue de Métier: dimension symbolique au travail et démarche participative de Prévention Le cas du Bâtiment et des travaux publics*. Mémoire non publié pour le Diplôme de l'École Pratique Des Hautes Études, Paris.
- Cuny, X. (2001). Problèmes théoriques de l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise. *Les Cahiers de Préventique* 1, 27-39.
- Dejours, C. (2000). *Travail: usure mentale. De la psychopathologie à la psychodynamique du travail*. Paris: Bayard.
- Dodier, N. (1986). La fugacité des chantiers. L'inspection du travail et la prévention des risques professionnels dans le secteur du bâtiment et travaux publics. *Sociologie et Sociétés*, XVIII (2), 61-71.
- Dodier N. (1990), *Rapport du séminaire La Prévention en chantier: concepts et pratiques*. Paris: mars 1990.
- Durand, M. (2008). Un programme de recherche technologique en formation des adultes: une approche énactive de l'activité humaine et l'accompagnement de son apprentissage/ développement. *Education & Didactique*, 2, (2), 1-25.
- Durand, M., Saury, J., Veyrunes, P. (2005). Relações fecundas entre pesquisa e formação: elementos para um programa. *Cadernos de Pesquisa*, 35 (125), 37-62.
- Elias, N. (1993). Qu'est ce que la sociologie? Paris: Pocket.
- Duboscq, J. (2009). *Développement de la sécurité et activités médiatisantes Le cas du travail de gros œuvre sur les chantiers de bâtiment*. Thèse non publiée de doctorat en psychologie, CNAM Paris.
- Frontini, J. M. (2001). *Intégration de la prévention dans le fonctionnement d'une entreprise d'intérim d'insertion par la démarche participative*. Communication au Congrès SELF-ACE 01. Montréal, Canada, octobre.
- Garrigou, A, Peissel, G (2001). Une approche réflexive des besoins en formation continue des préventeurs: premiers résultats d'une recherche en cours. In: *Actes du 36eme Congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française*. Montréal: SELF.
- Heinss, U. (2009). Visites d'entreprises: une combinaison entre contrôle et conseil, *Communications CFST*, 67, 4-6.
- Horcik, Z., Savoldelli, G., Durand, M. (soumis). L'expérience fictionnelle d'infirmiers anesthésistes en formation professionnelle sur un simulateur pleine échelle. *Le Travail Humain*.
- Huez, D. (2000). La visibilité sociale de l'ensemble des expositions professionnelles, moteur de la prévention. *Les Cahiers S.M.T. – Santé et Médecine du Travail*, 15, 16-19.
- Kouabenan, D.R. (2007). Incertitude, croyances et management de la sécurité. *Le Travail Humain*, 70(3), 271-287.

- Leblanc, S., Ria, L., Dieumegard, G. Serres G., & Durand M. (2008). @ctivités, 5 (1), 58-78, <http://www.activites.org/v5n1/v5n1.pdf>
- Maturana, H. R., Varela, F. J. (1994). *L'arbre de la connaissance*. Paris: Addison-Wesley.
- Mercieca, P., Pinatel , C. (2009). *Agir sur... La prévention des risques professionnels. Du document unique au plan d'actions*. Paris: Anact.
- Nagels, C., Rea,A.(2010). De la criminalisation des travailleurs sans-papiers», *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie*, VII | 2010. En ligne le:<http://champpenal.revues.org/7865>.
- Omnès, C. (2006). Le risque professionnel, *Revue Française des Affaires sociales*, 4,173-187.
- Owen C. Analyse de l'activité de travail dans la gestion des situations d'urgence. @ctivités 2007; 4: 207-206.
- Parage, P. (2001). *L'analyse de l'activité dans les systèmes dynamiques humains: le cas des contrôleurs du travail*. Mémoire non publié de DEA, CNAM, Paris.
- Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (2007). *Rapport annuel 2006 du centre de prestations Conditions de travail*, Berne, 2007.
- Six, F. (2004). La construction: le chantier au cœur du processus de conception réalisation. In P. Falzon (Ed.), *Ergonomie* (pp. 633-646). Paris: PUF.
- Soty P., (2005). *L'évaluation comme processus de construction des risques professionnels et de rationalisation de leur gestion. La place du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans l'action et dans la régulation entre les acteurs*. Thèse non publiée de gestion, Université d'Aix-Marseille II.
- Teiger C., (2002). Origines et évolution de la formation à la prévention des risques «gestes et postures» en France. *Relations Industrielles*, 57(3), 431-462.
- Theureau, J. (2004). *Le cours d'action: Méthode élémentaire*. Toulouse: Octarès.
- Theureau, J. (2006). *Le cours d'action: Méthode développée*. Toulouse: Octarès.
- Varela, F. J. (1996). *Introduction aux sciences cognitives*. Paris: Editions du Seuil.
- Tiano, V. (2003). *Les inspecteurs du travail à l'épreuve de l'évaluation des risques, une profession sous tension*. Doctorat non publié de sociologie, Université d'Aix-Marseille
- Tiano,V. (2000). L'approche de l'évaluation des risques par l'inspection du travail. In: *Actes Les Assises de la Prévention des Risques au Travail*. Marseille, 5 Octobre-16 Novembre 2000.
- Varela, F.J. (1989). *Autonomie et Connaissance*. Paris. Seuil.
- Veyrunes, P. (2004). *Les configurations d'activité: un niveau de description de l'articulation de l'activité de l'enseignant et des élèves*. Thèse de doctorat non publiée, Université Paul Valéry de Montpellier III.
- Veyrunes, P., Gal-Petitfaux, N., Durand, M. (2009). Configurations of activity: From the coupling of individual actions to the emergence of collective activity. A study of mathematics teaching situation in primary school. *Research Papers in Education*, 24(1), 95-113.
- Veyrunes, P., Durand, M. (2007). Concevoir des contenus de formations des enseignants à partir de l'analyse du système d'activité en classe. In Actes du «Congrès international AREF2007 (Actualité de la Recherche en Education et en Formation)». Strasbourg, 29-30 août 2007.
- Vidal-Gomel C. (2002). Systèmes d'instruments des opérateurs. Un point de vue pour analyser le rapport aux règles de sécurité. *Pistes*, 4(2). En ligne: <http://www.pistes.uqam.ca/v4n2/articles/v4n2a2.htm>
- Vogel, L. (1998). Synthèse: la formation des acteurs de la prévention à l'analyse du travail (pp. 82-84). *Performances Humaines et Techniques*, n° spécial.